

- Le **Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)** est un outil de gestion des risques élaboré par l'État. Il accompagne l'urbanisation dans les zones menacées par les risques littoraux.
- **Avancement du PPRL, où en est-on ?**

Le plan se divise en 3 phases : la définition des aléas, celle des enjeux et enfin l'élaboration du règlement et du zonage réglementaire.

- ◆ La phase « **Aléas** » a été validée l'année dernière.
- ◆ La phase « **Enjeux** » du PPRL est en voie d'être terminée, une dernière réunion entre la DTAM et la Collectivité Territoriale doit avoir lieu sous peu afin de valider les cartes finales.
- ◆ Le projet de **règlement** et de **zonage réglementaire** est en cours de présentation aux collectivités. Grâce aux données LiDAR (relevé topographique aérien à très haute résolution), les cartographies des aléas ont pu être grandement affinées.
- Bientôt une concertation entre l'État et les collectivités puis une présentation au public courant Mai-Juin.

*L'objectif final étant d'approuver le PPRL d'ici la fin de l'année 2017.*